

Que depuis l'arrivée de Lord Bostock en cette Province il a été
de nouvelles d'aliénation mentale, qui de jour en jour a augmenté, jusqu'à ce qu'enfin
elle a absolument pris un caractère prononcé de furor, comme il appert par les
affidavits ; que vos humbles pétitionnaires se seraient contentés de le confier à la
charge du l'Hôpital Général des loyaux, si toutes les loges n'étaient pas occupées par
les loyaux sujets et vrais Bretons ;

Que la démence du dit Révérend Adam Thom a pris un caractère si inquiétant,
que l'Empire c'est à dire vos humbles pétitionnaires sont en danger d'être poursuivis
par le radical Lord à la tête du Gouvernement et même à avoir la tête tranchée
s'ils en ont, car le dit Révérend Adam Thom a dans sa tête furor soulevé ciel et
terre, les loyaux fous et les fous loyaux pour bouleverser le Gouvernement du Roi tel
qu'il heureusement établi dans cette république lequel attentat serait attribué non au
dit Adam Thom, mais à ses parents et amis loyaux, vos pétitionnaires Constitutionnels.

Que vos pétitionnaires avaient fait nommer au dit Révérend Adam Thom un curateur
en la personne du très honorable Peter Lord Cobleton, mais que celui-ci loin de
faire son devoir l'a négligemment laissé échapper de sa garde, en sorte que vos
humbles pétitionnaires se déchargent de toute responsabilité à l'égard des crimes
et délits que leur dit parent le Révérend Adam Thom peut avoir commis depuis le
commencement de sa dégence, jusqu'à ce jour, sur le du Très honorable Peter Lord
Cobleton et de plus vos humbles pétitionnaires sont incapables de surveiller leur dit
parent. Ce considérant vos humbles pétitionnaires prient Votre Honneur qu'il plaise
ordonner une assemblée des parents et amis des Conseils Législatifs et Exécutif, aux
fins de donner leur avis sur la nomination d'un autre curateur au dit Révérend Adam
Thom, et forcez justice.

AFFIDAVITS.

SIR GEORGE DREDGINGWHERE après serment prêté sur les 92 résolutions déposo
et dit :

Qu'il connaît depuis longtems le Révérend Adam Thom. Qu'il lui est absolument
impossible de dire le lieu de sa naissance.... c'est à dire bien entendu le lieu de
naissance du dit Adam Thom ; que le dit Adam Thom aurait jusqu'à présent montré
les dispositions les plus pacifiques, mais qu'il est maintenant atteint d'une dégence
tout à fait extraordinaire, ne rêvant que guerres et combats, et amenant les enfans
et les grevus pour s'en faire suivre dans les rues et partout ailleurs où le porto sa
folie ; qu'il s'entretient sans cesse de récits belliques, et qu'il dit même avoir
formé le projet de renverser le gouvernement de Sa Majesté en cette République, et
qu'il est sauf de frayeur le risque quelqu'un prononce le mot de gouverneur en chef
ou république française devant lui. Qu'en outre des grands biens qu'il a prodigués
depuis le commencement de sa folie, et en particulier de toute la fortune, toutes les
richesses et toutes les lumières du pays dont l'Association Constitutionnelle l'avait
fait dépositaire, il a déjà fait grand tort à son associé, la vente de l'onguent qu'il
débitent ne rapportent presque plus rien.

Que quelque le déposant est dans l'origine suggéré les motifs dont s'étaie le dit
Thom dans ses projets d'armement, ses violences sont ensuite devenues telles que
le déposant s'est vu forcé de le renier par trois fois.

Et le déposant ne dit rien de plus et a signé,

GEORGE DREDGINGWHERE.

Affirmé devant moi,
à Montréal dans le Haut-
Canada, 26 Déc. 1835.

Cns. JEMMY, J. P.

PETER LORD COBERTON, après serment prêté sur la Banque du Peuple, dépose
et dit :

Qu'il connaît depuis son enfance le Révérend Adam Thom, né dans les dépendances
du manoir du déposant près de Glasgow. Que le dit Adam Thom serait le fils
d'un joueur de vielle : qu'il aurait dans son enfance manifesté les dispositions les
plus basses, au point qu'il se fut même arrivé au déposant de lui donner des sévères
coups de surdaine dans la figure et que le dit Adam Thom n'aurait pas cherché à se
venger. Que les parents de dit Adam Thom eurent alors qu'il n'aurait jadis pu
militaire, et qu'un ministère de paix et de charité conviendrait mieux à son caractère.
Peu après il devint le Révérend Adam Thom. Son premier sermon n'eût été d'aucun
des faubourgs de Glasgow fut exclusivement en faveur de l'Eglise établie. Ses
auditeurs le précipitèrent de la chaire avant qu'il fut rendu à la vie éternelle. Il
chercha alors à répandre ses doctrines dans les montagnes de l'Ecosse, mais il prêcha
dans le désert comme Mr. Shebroke en Parlement et ne fut pas compris mieux que
lui. Il quitta alors son ingrate patrie pour venir en Canada, n'important avec lui
que lui-même. En arrivant il fut reueu de M. Charles Jemmy, Avocat, qui,
malgré les élections, n'avait pu sortir de l'obscurité où le retenait son ignorance et
ses réponses devant le comité de la Chambre des Communes. Il lui offrit ses
services de prédicateur, de publiciste, de flagorneur, de catoniateur et d'acteur
dans tous les rôles qu'il voudrait lui faire jouer, pourvu qu'il lui donnât à manger.
Mr. Charles Jemmy eut trouver dans ce mannequin un sur moyen de parvenir à la
célébrité et après lui avoir donné du whiskey, du pain et des culottes, il lui ordonna
de publier un journal, dont il occuperait la plus grande partie des colonnes. De là
l'origine du Settler, dont la dédicace fut faite au dit Charles Jemmy, comme suit :

Grantori liberali
Charrue bran liquée, &c.

Le dit Charles Jemmy fut ravi de cette épigraphie, tout fier et tout surpris de
comprendre le latin. Il prit grand soin du Révérend qui devint bientôt d'une riché

révolte
charger le
da l'Héracl
viront jan
déposant
sur les jou
qui l'a en
confusion
le déposa
Affirmé d
dans le N
ce 26 Déc
Li

Le dit
Q. Cou
R. Jen
Q. De
R. Da
Q. Qu
R. Are
Q. De
R. Mu
Q. Où
R. Ru
soufflet i
Q. Qu
R. Gor
Q. Et
R. Yes
Q. De
R. A p
Q. Av
R. Pri
Q. H p
R. Hin
Q. Co
R. Ka
Zel
J. Je
R. Vo
De
El
Ma
Q. Ma
R. C
Q. Co
R. Et
Q. Se
R. Qu
miser pou
Q. Re
R. Tr
Q. Co
R. Vo
boncours
d'avant
d'un autre
à me p
breves en
plus q
ractères
Q. Co
Sténograp
R. T
éphémé
—En

Via la
par l'h
renvoyé
des Con
procès
dit Rév
Dion